

LIGUE DE BRETAGNE DE BADMINTON
L. B. BA.

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 déclarée
à la Préfecture du Finistère le 4 janvier 1983
n° de dossier : 311115
Siège social : 19 Rue Le Brix 35200 RENNES
N° d'agrément 04.35.S.155

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire
du 8 juin 2013 à Saint-Brieuc

L'an deux mille treize et le 8 juin à 9 heures 30, les membres de l'association dénommée Ligue de Bretagne de Badminton (L. B. BA.), dont le siège social est 19 rue le Brix, 35 200 RENNES, se sont réunis en assemblée générale ordinaire, à la Maison des Sports de Saint-Brieuc, 18 Rue Pierre de Coubertin à Ploufragan, sur convocation du président par lettre simple et par annonce dans Ouest-France et le Télégramme de Brest, conformément aux dispositions des statuts.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par chaque membre présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel qu'en qualité éventuelle de mandataire.

Représentants des Comités Départementaux : 21 présents sur 36

Nombre de mandats : 58 voix sur 93

Comité départemental 22 : 5 représentants avec 2 voix chacun et 1 représentant avec 3 voix

Comité départemental 29 : 1 représentant avec 2 voix et 1 représentant avec 3 voix

Comité départemental 35 : 2 représentants avec 3 voix chacun et 5 représentants avec 4 voix

Comité départemental 56 : 4 représentants avec 2 voix chacun et 2 représentants avec 3 voix

Membres du conseil d'administration

Présents : 8

Représentés : 0

Absents excusés : 3

M. Jean Paul DIDIER préside en sa qualité de Président de l'association, Mme Anne-Catherine GOMET est désignée par l'assemblée Secrétaire de séance.

Le Président constate que les membres présents et représentés sont au nombre de 21 et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président met à disposition des membres de l'assemblée :

- les statuts de l'association
- un exemplaire de la convocation de l'assemblée
- les pouvoirs des membres représentés
- la feuille de présence certifiée exacte

Le Président déclare que tous les documents devant, d'après les dispositions légales et statutaires, être communiqués aux membres de l'association avant la tenue de l'assemblée, l'ont été dans les délais imposés.

L'assemblée lui en donne acte.

Le président rappelle que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant :

- 1- Procès-verbal de l'assemblée générale électorale du 8 décembre 2012
- 2- Rapport moral du Président
- 3- Rapport financier de la trésorière
 - Bilan financier
 - Fixation du tarif des licences
 - Budget prévisionnel
- 4- Rapport des différentes commissions
- 5- Election aux postes vacants du Conseil d'Administration
- 6- Elections des représentants de la Ligue à l'Assemblée générale de la FFBaD
- 7- Questions diverses
- 8- Remise de trophées

Le Président salue les membres de l'assemblée et leur souhaite la bienvenue.

1-Procès-verbal de l'assemblée générale électorale du 8 décembre 2012

Lecture est faite du procès-verbal de l'assemblée générale électorale du 8 décembre 2012. *Celui-ci ne suscite aucune remarque, ni commentaire.*

Vote n°1

*Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale électorale du 8 décembre 2012
Le procès-verbal de l'assemblée générale électorale du 8 décembre 2012 est adopté à
l'unanimité*

2-Rapport moral du Président

Le Président présente son rapport moral de son mandat de présidence (Cf. documents joints). Aucune question n'est posée par l'assemblée.

Vote n°2

*Approbation du rapport moral du président
Le rapport moral du président est approuvé à l'unanimité.*

3-Rapport financier de la trésorière

- **Bilan financier.** La trésorière présente le bilan financier de l'année 2012 (Cf. documents joints) en précisant certains points. Des précisions sont demandées quant aux créances à recevoir.

Vote n°3

Approbation du bilan financier 2012

Le bilan financier 2012 est approuvé à l'unanimité.

- **Fixation du tarif des licences.** La Trésorière de la Ligue propose une augmentation du montant du timbre Ligue pour la saison 2013/2014 de 0,50 Euro (0,25 € pour les moins de 9 ans) à laquelle s'ajoutera l'augmentation de la part fédérale de 3 Euros votée à l'A.G. fédérale.

Echanges sur l'augmentation des 3 euros de la part fédérale avec les délégués.

Demande que la Fédération soit informée des remarques de la Ligue de Bretagne concernant l'augmentation des 3 euros. Nous voulons des détails des actions de la répartition de l'affectation de ces 3 euros.

Demander à la Fédération une aide pour l'aide à la pratique du haut niveau, une aide pour le recensement des salles, une aide pour les frais de déplacement pour les équipes évoluant en Nationale... Nous redemandons l'absence d'un 2^{ème} JA en fonction du nombre de terrains lors de tournois. Il faut également rechercher toutes les petites économies possibles à faire (prix des tournois...).

Proposition de ne plus avoir à payer les 2 euros de la revue 100% Badminton. Avoir une possibilité de cocher une case oui ou non sur Poona en fonction de son souhait.

Demande à ce que le Président de la Fédération Française de Badminton assiste à une réunion de la Ligue de Bretagne pour présenter son projet et échanger avec tous les représentants bretons qui sont en attente de réponses.

Vote n°4

Adoption du tarif de la licence Ligue

(42,17 € adulte, 35,29 € jeune et 18,54 € pour les moins de 9 ans)

Adopté à l'unanimité

- **Budget prévisionnel.** La trésorière présente le budget prévisionnel de l'année 2013 (Cf. documents joints).

Vote n°5

Adoption du budget prévisionnel 2013

Le budget prévisionnel 2013 est adopté à l'unanimité

4-Rapport des différentes commissions

a- Commission Régionale Jeunes, par Marine DUREAULT, lu par Samuel HOCHARD (voir doc joint)

Remarques concernant le fait que certains jeunes joueurs bretons formés par les structures régionales et locales partent vers d'autres régions de France sans indemnisation de formation.

b- Commission Régionale Arbitrage, par Davy MICHEL, lu par Régis HERVE (voir doc joint)

Echanges concernant le nombre de places à l'examen par rapport au nombre de stagiaires. Il y a moins de places que de stagiaires. Proposition qu'il y ait autant de stagiaires que de places disponibles.

Lors d'une rencontre ICR le juge arbitre peut officier même si une équipe de son club d'appartenance participe à la journée.

c- Commission Régionale Compétitions

d- Commission Régionale Tournois, par Olivier MACE, (voir doc joint)

Remarque concernant la nouvelle plate forme Poona pour la demande d'autorisation de tournois qui est très fastidieuse car beaucoup plus longue à remplir que la précédente.

e- Commission Régionale Interclubs, par Davy MICHEL, Anaïg ANDRE et Olivier MACE, lu par Anaïg ANDRE (voir doc joint)

Problème cette année, lors de journées d'ICN, certains joueurs étaient convoqués sur les compétitions internationales. Faire un calendrier cohérent.

f- Commission Régionale Equipement, par Jean-Paul DIDIER (voir doc joint)

g- Pôle Espoirs de Dinard par Jean-Paul DIDIER, lu par Samuel HOCHARD et Erwin KEHLHOFFNER (voir doc joint)

h- Equipe Technique Régionale, par Samuel HOCHARD (voir doc joint)

i- Dispositif d'Entraînement Régional (DER), par Erwin KEHLHOFFNER (voir doc joint)

j- Commission Régionale Développement, par Olivier MACE (voir doc joint)

k- Commission Régionale Disciplinaire, par Michel VANLANDE

5- Elections aux postes vacants du Conseil d'Administration

Des postes étant vacants au sein du Conseil d'Administration, le président fait appel aux membres de l'assemblée générale qui souhaiteraient présenter leur candidature au Conseil d'Administration de la Ligue de Bretagne de Badminton.

Deux personnes se présentent : Audrey GILLAIS et Bruno MILON

Vote n°6
Election d'Audrey GILLAIS au Conseil d'Administration
Mme Audrey GILLAIS est élue à l'unanimité.

Vote n°7
Election de Bruno MILON au Conseil d'Administration
M. Bruno MILON est élu par 52 voix pour et 3 bulletins blancs.

6-Elections des représentants à la F. F. BaD.

Neuf candidats se présentent comme titulaires pour représenter la Ligue de Bretagne :
Jean-Paul DIDIER, Eric LISSILLOUR, Jean-Marc CHANCEREL, Isabelle METAIREAU,
Marine DUREAULT, Alice GUEGUIN, Olivier MACE, Bruno BEAUFILS, Olivier
FROUIN.

Neuf candidats se présentent pour être suppléants :
Anne-Sophie BAILLEUL, Anne-Catherine GOMET, Christophe MILLET, Louis MORIN,
Frédéric CUEFF, Anaïg ANDRE, Cyrielle LEMEUNIER, Dominique KIRY, Audrey
GILLAIS.

Vote n°8
Election des représentants à la F.F.BaD
Les représentants de la Ligue à la F. F. BaD sont élus à l'unanimité

7- Questions diverses

Des questions ont été soumises par le CODEP 35 :

1. Gestion Coachs/Encadrants mandatés par la ligue : il a été remonté des soucis sur ce sujet dernièrement ayant à priori comme conséquence le retrait des cadres du 35 ... Quelles solutions un peu plus transparentes sur les affectations pourraient être mises en place afin d'éviter ou au moins de limiter les sujets de discordes ?

Réponse : Les conditions d'attribution sont les mêmes depuis des années. Il y a des responsables par niveau tout au long de l'année. Pour le Championnat de France, le responsable de chaque collectif est prioritaire et la 2^{ème} personne est « choisie » parmi le collectif.

A rediscuter lors du prochain séminaire.

2. Compétitions jeunes doubles : Est-ce que tout le monde est en phase pour que les personnes (codep, coachs, ...) proposent des paires au lieu que la ligue ne le fasse ?

A l'ordre du jour de la prochaine réunion de la CRJ.

3. On a évoqué « dans les couloirs » de mettre les TRJ en même temps que les TIJ/TNJ avec pour intérêt de réduire le nombre de dates. Cela ouvrirait les TRJ à de nouveaux jeunes : qu'en est-il ?

A discuter lors de la prochaine réunion de la CRJ.

4. Présentation du projet « Emplois d'Avenir » par Bruno Beaufiles.

Le Mérite Fédéral est remis à Jean-Paul THOMAS, Eric LISSILLOUR et Jean-François QUERE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13 h 10.

De tout ce qui a été présenté lors de cette assemblée générale, a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et la Secrétaire de séance.

Procès-verbal adopté lors de l'assemblée générale ordinaire du 17 mai 2014.

LE PRESIDENT

LA SECRETAIRE DE SEANCE